



Compte-Rendu du CTL du 20 octobre 2022

Assistait à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER

Lecture de la déclaration liminaire jointe par le représentant de FO-DGFIP 79.

Le Président du CTL répond au sujet du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) et de l'engagement pris en 2019 de stabiliser les services, ceux impactés comme ceux non impactés par le NRP jusqu'en 2026, que cette réorganisation n'a rien à voir avec le dit NRP (donc, circulez, il n'y a rien à voir!), qu'à l'époque elle n'était pas dans les intentions de la Direction, mais qu'une note de la Centrale de janvier 2021 en a demandé la mise en place dans le cadre de la révision des valeurs locatives, et de l'évolution des applicatifs, ce qui nécessite une spécialisation accrue ; que cependant, à aucun moment, il n'a été envisagé de changer les agents de site, et que la décision d'implanter le siège du service à Bressuire a été prise pour rééquilibrer les services dans le département (!).

Concernant le bilan des émissions des gaz à effet de serre (GES), il indique que, de toutes façons, le nombre de bâtiments diminue d'année en année, de manière à atteindre les ratios fixés par la Politique Immobilière de l'Etat pour chaque administration... Et c'est tout, rien sur le fond, rien sur la forme et l'autosatisfaction plus que provocatrice de la DG sur les "bénéfices" écologiques du NRP sans surtout en évoquer les aspects négatifs... Y compris pour l'environnement!

Enfin, sur la dévégétalisation des extérieurs de Bressuire, ni le Président du CTL ni ses grands adjoints ne semblent au courant de ce qui se passe réellement si loin de leurs yeux... *(Le 17 novembre enfin, le responsable du PPR a fourni une explication : ce pauvre arbre avait eu le malheur de pousser trop près du bâtiment, et son réseau racinaire risquait de l'endommager)*

Bref, pas grand chose, sinon rien de ce qui étonne, choque ou dérange les agents ne semble troubler le Président du CTL, sans parler de lui faire envisager de modifier ses projets, ou d'y sursoir.

POUR AVIS

Mise en place du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) au 01/01/2023

"L'impérieuse nécessité" de cet épigone des Centres des Impôts Fonciers, à la différence d'un pilote désormais unique, est expliquée par la nécessaire spécialisation accrue des équipes (spécialisation existante à l'époque en raison de laquelle FO s'était opposée à la fusion CDI-CDIF), en raison de la révision des bases locatives des particuliers, mais aussi de l'évolution des applicatifs (GMBI, GESTLOC), et des missions (dont l'intégration des taxes d'urbanisme).

En raison du manquement aux engagements de stabilité des services non concernés par le NRP pris en 2019 par la Direction, et du caractère révolutionnaire, au sens astronomique, presque risible s'il n'était aussi triste et désespérant de cette réorganisation qui au final recrée ce que près de 15 ans de réformes et d'autres réorganisations avaient détruit, FO-DGFIP 79 a voté contre ce projet.

POUR INFORMATION

Présentation de l'Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF)

Cette interface permet l'accès immédiat et à toute heure aux informations par les notaires, et leur restitution.

La mise en place aura lieu en janvier 2023, les retours provenant d'autres départements sont très positifs.

Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2022

Le taux global de recours toutes catégories confondues est de 0,75% (soit 3 recours). Les contestations portaient essentiellement sur les appréciations et les profils-croix. Deux de ces recours émanaient d'agents d'un même service, ce qui pose question...

Présentation du Comité Social d'Administration (CSA)

Le CSA Local, reprenant les compétences du CTL et du CHS-CT, sera mis en place à l'issue des élections professionnelles de début décembre 2022.

Ces élections désigneront les représentants des personnels (7 titulaires et autant de suppléants) qui siégeront pour 4 ans et voteront sur les projets proposés par l'Administration. Les représentants de l'Administration n'auront pas à voter, à l'instar de ce qui se fait actuellement en CTL. Le DDFiP sera président du CSAL.

Le CSAL de la DDFiP 79 aura une formation spécialisée sur les sujets d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

fo.ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr